

N° de dossier du greffe : \_\_\_\_\_

COUR PROVINCIALE  
(PRÉCISER L'EMPLACEMENT DU TRIBUNAL)  
(Division criminelle)

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

-et-

(PRÉCISER LE NOM DE L'ACCUSÉ)

**AVIS DE REQUÊTE ET DE QUESTION RELATIVE À LA CHARTE  
OU DE QUESTION CONSTITUTIONNELLE**

**SACHEZ** que (*indiquer le nom de la partie*) présentera une requête le \_\_\_\_\_ (préciser le mois) 20\_\_\_\_, à (heure) ou dès que la requête peut être entendue à (préciser l'adresse du palais de justice et le numéro de la salle d'audience, s'ils sont connus) pour l'obtention d'une ordonnance visant :

**LA MESURE DE REDRESSEMENT DEMANDÉE EST LA SUIVANTE :**

1. Une ordonnance faisant droit à la requête et visant (*indiquer la mesure de redressement précise demandée*)

**LES MOTIFS DE LA REQUÊTE SONT LES SUIVANTS :**

1. ...
2. Tout autre motif que l'avocat peut indiquer et que le tribunal peut autoriser.

**LES QUESTIONS RELATIVES À LA CHARTE OU LES QUESTIONS  
CONSTITUTIONNELLES SOULEVÉES SONT LES SUIVANTES :**

1. (donner un exposé concis de chaque question soulevée)
2. ...

**LES PRINCIPES DE LA CHARTE OU PRINCIPES CONSTITUTIONNELS INVOQUÉS  
SONT LES SUIVANTS :**

1. ...
2. ...

**LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES OU LES DIRECTIVE SUR LA PRATIQUE  
INVOQUÉES PAR LE REQUÉRANT SONT LES SUIVANTES :**

1. ...

**À L'APPUI DE SA REQUÊTE, LE REQUÉRANT SE FONDE SUR CE QUI SUIT :**

1. (décrire brièvement les documents, tels que les affidavits et les transcriptions sur lesquels le requérant se fonde)

**LE REQUÉRANT PEUT RECEVOIR SIGNIFICATION DES DOCUMENTS SE  
RAPPORTANT À LA REQUÊTE**

1. En conformité avec la directive sur la pratique n° 5, à l'adresse ou au numéro de télécopieur suivants : (indiquer l'adresse et le numéro de télécopieur)

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
(signature du requérant ou de son avocat) (indiquer les nom et adresse du signataire, ainsi que ses numéros de téléphone et de télécopieur)